

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique***Transcription non éditée***786^e** séanceMardi 24 mars 2009, à 15 heures
Vienne*Président : M. V. KOPAL (République tchèque)**La séance est ouverte à 15 h 13.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la 786^e réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je tiens tout d'abord à vous informer du programme de cette après-midi, Mesdames et Messieurs. Nous allons continuer à examiner le point 3, à savoir "Débat général", ainsi que le point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Nous commencerons également l'examen du point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Le groupe de travail au titre du point 4 se réunira sous la présidence du représentant de la Grèce pour la première fois.

Y a-t-il des questions ou des observations sur cette organisation des travaux ? Il n'y a pas d'objections.

*Il en est ainsi décidé***Débat général** (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Continuons maintenant, Mesdames et Messieurs, l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général". Le premier orateur sur ma liste cette après-midi est le représentant... Pardon, vous avez une question à poser, la Grèce ? Allez-y.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Une question d'ordre de procédure et d'organisation. Si je peux vous interrompre un moment, Monsieur le

Président. Pendant l'intervention de notre collègue, la Présidente de l'IISL, j'ai attendu de demander qu'il serait préférable pour l'année prochaine que le symposium de l'Institut international et du Centre européen puisse se dérouler en deux sessions d'après-midi, c'est-à-dire lundi et mardi pour avoir la possibilité surtout de dialoguer.

Ma proposition, Monsieur le Président, c'est d'approuver cette demande de nos collègues. D'ailleurs, je ne voudrais pas faire de compliments, mais ce sont les seules institutions scientifiques que nous avons entre nous, bien sûr aussi l'Académie. Mais au niveau du droit de l'espace ce sont les seules. Je crois qu'il faudrait vraiment donner la possibilité aux collègues, aux panélistes, mais aussi aux participants de s'exprimer et de dialoguer sur le sujet. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Merci bien, M. le représentant de la Grèce, et aussi représentant du président de l'Institut international de droit spatial et du Centre européen pour le droit spatial. Nous avons entendu votre proposition, c'est-à-dire la proposition que vous avez présentée. Je crois qu'on pourrait prendre cette question en considération au moment où nous préparerons l'ordre du jour pour la session prochaine. Mais en tout cas, je crois que c'est une proposition sérieuse et naturellement, on pourrait la considérer.

[*l'orateur poursuit en anglais*] : Merci beaucoup. Je vous propose de continuer l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général". Je vais donner la parole au premier orateur sur ma liste. Le représentant de l'Indonésie. L'Indonésie a la parole.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



M. C. S. SUPROJO (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président. Au seuil de mon intervention, permettez-moi de saisir cette occasion pour, au nom de la délégation indonésienne, vous féliciter pour votre élection au poste de Président de ce Comité. Ma délégation est convaincue que sous votre direction, ce Sous-Comité sera en mesure d'atteindre ses objectifs. Ma délégation tient également à exprimer sa reconnaissance au Dr Mazlan Othman et à son équipe précieuse du secrétariat et les remercier pour avoir appuyé nos travaux qui facilitent nos délibérations au cours de cette session.

Monsieur le Président, l'Indonésie est partie aux quatre traités sur l'espace, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur le sauvetage et le retour des astronautes, le Traité sur la responsabilité et le Traité sur l'immatriculation. L'Indonésie entreprend ses activités spatiales en conformité avec ces traités. Cela reflète de manière cristalline, je crois, l'engagement de l'Indonésie en faveur d'une meilleure gouvernance des activités internationales dans l'espace extra-atmosphérique. L'Indonésie pense qu'il serait souhaitable que tous les pays s'engagent en faveur de ces traités de manière à renforcer le cadre juridique des activités spatiales au niveau mondial.

Nous sommes cependant d'avis que pour faire face aux nouvelles tendances dans les activités spatiales dans l'espace extra-atmosphérique, comme par exemple la privatisation, le rôle croissant du secteur privé, la militarisation de ces activités, ainsi que pour faire face au développement des techniques et des technologies spatiales, il serait souhaitable de renforcer ce régime juridique. L'Indonésie pense que toute proposition visant à améliorer le régime juridique existant de manière à traiter de ces questions de manière exhaustive et sur la base du principe de la responsabilité partagée, serait bienvenue.

Pour ce qui est de la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, nous avons examiné cette question avec attention, nous avons écouté les différentes déclarations faites ici notamment lors de sessions précédentes, et notre position reste la même, à savoir que la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique sont des questions fondamentales si l'on veut garantir la clarté et la certitude dans la conduite de nos activités spatiales. À cet égard, l'Indonésie est convaincue que le moment est venu d'arriver à un consensus de base sur cette question en mettant l'accent en particulier sur la définition de la terminologie qui est fondamentale et la plus importante pour la plupart des États membres. Nous sommes en effet convaincus qu'un consensus même minima sur la

question contribuerait grandement aux progrès du débat sur la question.

Ensuite, pour ce qui est de l'orbite géostationnaire, nous sommes convaincus que cette orbite géostationnaire est une ressource naturelle limitée. Elle dispose de caractéristiques *sui generis* à savoir des spécificités, elle court le risque de se voir saturer et surexploitée si elle n'est pas utilisée de manière judicieuse. L'Indonésie tient à réitérer l'appel qu'elle a lancé visant à obtenir des assurances selon lesquelles l'utilisation de l'orbite géostationnaire sera élargie et se fera pour le bien de tous les pays en appliquant le principe de l'accès équitable pour tous les États, en prenant en considération la situation géographique de certains pays, en particulier les pays situés à l'Équateur et les besoins ainsi que les intérêts des pays en développement.

Pour ce qui est maintenant du point de l'ordre du jour portant sur l'examen et la possible révision des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, ma délégation se félicite des progrès réalisés lors de la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique lorsque le groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaire est arrivé à un consensus visant à préparer et à publier un cadre de sûreté pour les applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique, et de l'inclure dans le cadre du programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2010. Nous tenons à souligner l'importance du respect de ces normes de sécurité dans l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique et nous appuyons l'utilisation de ces sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. À cet égard, ma délégation est d'avis qu'une révision de ces principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique n'est pas garantie.

Monsieur le Président, pour ce qui est de la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles et du projet de protocole portant sur les biens spatiaux. Nous pensons qu'il s'agit de (??) importants qui permettront de promouvoir le financement des biens spatiaux en mettant en place des garanties internationales qui porteront sur les matériels d'équipement mobiles. Ma délégation pense que lors de cette session l'examen de ce point de l'ordre du jour nous permettra, nous espérons en tout cas que l'examen de cette question nous permettra de progresser sur la question et de décréter que l'autorité de supervision et de contrôle de ces biens spatiaux dans le cadre du protocole qui est en cours de négociation, sera les Nations Unies. En effet, les Nations Unies en jouant ce rôle

renforceraient leur rôle de promotion de la coopération internationale pour le bien de tous les pays et encourageraient également le développement du droit international et sa codification.

Monsieur le Président, pour ce qui est maintenant du point 9 de l'ordre du jour, le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, ma délégation est d'avis que cette question est d'une importance capitale. En effet, seule la diffusion des connaissances, des expériences et des meilleures pratiques dans le domaine du droit de l'espace permettra d'appuyer l'intérêt commun qui est le nôtre d'acquérir les connaissances juridiques qui nous permettront de faire face au développement rapide des technologies spatiales. À cet égard, ma délégation tient à rappeler et à appuyer les propositions qui ont été faites au cours des sessions précédentes du Sous-Comité, à savoir la proposition visant à l'élaboration d'une base de données sur le droit spatial ainsi que les ressources électroniques basées sur Internet, ainsi que la proposition sur la mise en place d'un forum de praticiens comme moyen de développer les réseaux existant entre les praticiens du droit de l'espace.

Ma délégation tient également à apporter son soutien à la réalisation d'un atelier organisé par les Nations Unies, la Thaïlande et l'Agence spatiale européenne qui portera sur le droit de l'espace, qui aura lieu en Thaïlande cette année et qui permettra de renforcer les capacités des États membres en matière de droit spatial.

Pour ce qui est maintenant de l'immatriculation des objets spatiaux, Monsieur le Président, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 2 de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, l'Indonésie a mis en place un registre des objets lancés dans l'espace, et notamment ceux qui se trouvent en orbite géostationnaire. Ce registre est maintenu par l'Institut national pour l'espace et pour les sciences aéronautiques. Nous planchons actuellement sur les composants administratifs des mesures qui devront être prises pour que les objets lancés par l'Indonésie dans l'espace figurent également dans le registre des Nations Unies.

En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à réitérer l'engagement de l'Indonésie en faveur des travaux de ce Sous-Comité et vous assurer de la disponibilité de ma délégation et de sa capacité à travailler avec d'autres délégations pour garantir le succès de nos délibérations.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant de l'Indonésie. Je vous remercie pour cette déclaration. Vous avez soulevé toute une série de questions importantes sur les différents points de l'ordre du jour dont est saisi ce Sous-Comité juridique. Vous avez commencé par lancer un appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait, qui n'ont pas encore adhéré aux traités des Nations Unies sur l'espace, à le faire pour renforcer le régime juridique des activités dans l'espace extra-atmosphérique. Ensuite, vous vous êtes penché sur la question de la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Vous avez exprimé et présenté la position de votre pays sur cette question. Vous avez déclaré que celle-ci n'avait pas changé, à savoir que vous pensez que c'est une question très importante et qu'un consensus, même minimal ferait beaucoup pour faire avancer les débats sur cette question et sur les questions connexes.

Vous êtes ensuite revenu sur la question de l'orbite géostationnaire qui est, selon la position de la délégation indonésienne, une ressource naturelle limitée qui dispose de caractéristiques *sui generis*, qui si elle n'est pas utilisée judicieusement, court le risque de se voir saturée et surexploitée. Vous avez insisté sur la nécessité de l'application du principe de l'accès équitable pour tous les États et notamment de la prise en compte de la situation géographique très spécifique dans laquelle se trouvent certains pays comme les pays qui se trouvent sur l'Équateur et ainsi que la nécessité de prendre en compte les besoins des pays en développement.

Vous êtes ensuite revenu sur le point "Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique". Vous vous êtes félicité des travaux réalisés par le groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique dans le cadre du programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2008. Vous avez cependant souligné que votre délégation est d'avis que la révision de ces principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique n'est pas garantie.

Vous avez ensuite fait des observations sur la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles et sur le protocole à venir sur les biens spatiaux. Vous avez insisté sur le fait qu'il serait bon de se mettre d'accord sur l'organisation qui devra jouer le rôle d'autorité de supervision, pour ainsi dire, qui selon votre pays devrait être les Nations Unies.

Vous avez ensuite poursuivi sur la question du renforcement des capacités en matière de droit spatial pour dire que cette situation était une

question d'une importance toute particulière. Vous êtes revenu sur les questions que vous avez soulevées lors des sessions précédentes qui seront sans doute débattues au cours de cette session. Vous vous êtes félicité de la tenue de l'atelier organisé par les Nations Unies, la Thaïlande et l'Agence spatiale européenne sur le droit spatial en Thaïlande.

Ensuite, vous avez parlé de la mise en place d'un registre des objets spatiaux et des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et de l'organisation responsable du maintien de ce registre étant (??). Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant qui est le représentant du Maroc. Le Maroc a la parole.

M. S. RIFFI (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour la délégation du Maroc de vous voir présider cette quarante-huitième session du Sous-Comité juridique. Votre expérience reconnue va contribuer sans aucun doute, de manière significative, à l'avancement des travaux de notre Sous-Comité. Le Maroc souhaite également féliciter Mme Othman, Directeur du Bureau des affaires spatiales, ainsi que ses collaborateurs pour le travail accompli afin de préparer la présente session. La délégation du Maroc apportera son appui et sa contribution à toute réflexion pouvant aboutir à la réussite de nos travaux.

Monsieur le Président, durant ces 50 dernières années, nous avons constaté des progrès scientifiques et technologiques de grande envergure dans le domaine de l'espace, notamment l'élargissement des activités spatiales et l'implication du secteur privé dans ces activités. Le but étant de réaliser des objectifs spécifiques destinés à répondre aux besoins du développement humain au niveau mondial. Compte tenu de cette évolution, il convient de souligner l'importance de prendre en compte les préoccupations des pays en développement pour leur permettre de faire face aux défis qui couvrent tous les aspects du développement économique et social, notamment contre la pauvreté, la faim et la gestion des catastrophes naturelles. La coopération internationale devrait, quant à elle, contribuer grandement à la réussite de l'utilisation de ces techniques afin de permettre à l'humanité tout entière de tirer profit des retombées bénéfiques. Cette coopération doit aussi jouer un rôle important dans la promotion et la compréhension des aspects juridiques relatifs aux activités spatiales, ce qui va lui permettre de promouvoir l'adhésion aux traités des Nations Unies relatifs à l'espace et qui constituent un cadre cohérent et utile pour les activités de plus en plus répandues et complexes.

Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que le programme du Bureau des affaires spatiales axé sur la promotion de ces traités dans les pays en développement et l'assistance qu'il apporte pour que ces États puissent les appliquer et les intégrer dans leurs législations nationales, constitue un des aspects fondamentaux de la coopération internationale. C'est pour cette raison que le Maroc souhaite que ce point demeure dans l'ordre du jour du Sous-Comité juridique.

Le Maroc, de son côté, œuvre pour une telle coopération et considère que l'application des principes et des traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique permettrait sans aucun doute d'assurer à toutes les nations un accès équitable et pacifique à l'espace et tirerait profit des retombées bénéfiques de la recherche et des technologies spatiales.

Monsieur le Président, le Maroc, à travers le Centre royal de télédétection spatiale, ne cesse de mener des actions pour une sensibilisation accrue sur les plans national et régional, telles que l'organisation de séminaires régionaux ou internationaux sur les différentes thématiques du droit de l'espace et des techniques spatiales, la promotion et l'intégration de l'enseignement du droit de l'espace dans le cursus universitaire et des centres régionaux ainsi que la promotion de l'expertise nationale dans ce domaine. Dans ce contexte, le Centre royal de télédétection spatiale prend actuellement en charge la réalisation d'un cours sur le droit de l'espace au profit des étudiants africains francophones inscrits au Centre régional de Rabat et ceci depuis la session 2006-2007. Cette opération sera reconduite pour les prochaines sessions.

Monsieur le Président, pendant l'année 2008 et en collaboration avec l'École Hassan (??) des travaux publics de Casablanca, le Centre royal de télédétection spatiale a organisé un séminaire sur deux jours sur le droit de l'espace dédié aux étudiants masters télédétection. Cette initiative sera élargie à d'autres établissements pour les années à venir. Pendant la même année, le CRTS a participé les 10, 11 et 12 novembre à Rabat, à l'organisation d'un workshop intitulé "L'outil spatial au service de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence en Afrique ; aspects juridiques, organisationnels et techniques". Ce workshop, initié par le Centre régional africain des sciences et techniques de l'espace en langue française, CRASTELF, lors de cette manifestation et à la demande du Centre royal de télédétection spatiale, notre partenaire européen, le Centre européen du droit de l'espace a animé plusieurs conférences sur le droit de l'espace notamment pour la gestion des catastrophes naturelles.

Plusieurs questions ont été évoquées en marge de cette manifestation, en particulier celle sur l'activation de la Charte internationale, "Espace et catastrophes majeures", et plus largement celle de la disponibilité et de l'utilisation des produits spatiaux à la survenance des catastrophes. Les participants ont exprimé un très vif intérêt pour ces instruments mis en place, tout en souhaitant qu'un accord d'information conséquent soit consenti en direction des pays africains pour les promouvoir et expliciter les conditions de leur activation.

Monsieur le Président, en ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour, à savoir "La définition et la délimitation et les utilisations de l'orbite des satellites géostationnaire", nous considérons que pour assurer et garantir une utilisation rationnelle et équitable de l'OGS par l'ensemble des États, il est nécessaire que le Sous-Comité juridique continue à examiner tous les aspects liés à ce point. L'OGS est une ressource naturelle limitée et doit être accessible à tous les pays quels que soient les moyens techniques dont ils disposent, dans des conditions équitables et en tenant compte en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.

S'agissant du point 9 de l'ordre du jour intitulé "Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace", la délégation du Maroc souhaiterait que le Sous-Comité mette en place un mécanisme permettant aux pays en développement, en particulier les pays africains, de participer efficacement aux activités et aux programmes spatiaux consacrés au développement. Ceci les encouragerait à s'intéresser davantage au domaine du droit spatial. Le renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace en Afrique ne peut se faire sans l'implication des étudiants, des universitaires et des utilisateurs directs des techniques spatiales. En effet, ces derniers doivent bénéficier des moyens matériels et financiers afin qu'ils puissent participer aux différents cours d'été sur le droit de l'espace organisés par les institutions spécialisées à l'instar du Centre européen du droit de l'espace.

Monsieur le Président, compte tenu du nombre accru des débris et de leur impact sur l'ensemble des activités spatiales, notamment la regrettable collision qui a eu lieu il y a quelques mois entre un satellite et un débris spatial, la délégation du Maroc se félicite de l'introduction dans l'ordre du jour de notre Sous-Comité du nouveau point intitulé "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Le Maroc considère que cette étape permettrait dans l'avenir de mettre en place des mesures adéquates pour atténuer les conséquences d'un tel phénomène. En effet, un cadre

réglementaire concernant la gestion et la réduction des débris doit être rapidement établi conformément aux principes de l'utilisation pacifique de l'espace et pour préserver l'intérêt de tous les États.

Quant au point 7, et en raison de son importance ainsi que l'impact de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace sur la sûreté, la délégation du Maroc souhaiterait que le Sous-Comité juridique approfondisse les débats sur ce point et évalue la pertinence et la révision des principes régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire en recueillant le plus d'informations possible sur ces questions. L'exemple de coopération entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Sous-Comité scientifique et technique sur cette question ne peut qu'être encouragé afin d'aboutir à l'élaboration de normes de sûreté applicables à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Monsieur le Président, permettez-moi de profiter de cette occasion pour féliciter l'Institut international du droit de l'espace et le Centre européen du droit de l'espace pour l'organisation de séminaires sur le Traité sur la Lune. Ce séminaire de très bonne qualité nous a permis de mieux comprendre les intérêts de tous les États en particulier des pays en développement à s'intéresser de près à son adhésion. Nous regrettons avec force le peu de temps que le Sous-Comité lui a consacré. Notre délégation souhaiterait que notre Sous-Comité puisse donner plus de possibilités et d'intérêt à ce genre de débat afin que nous puissions en profiter largement.

Monsieur le Président, concernant les autres questions spécifiques, la délégation du Maroc y reviendra lorsque nous examinerons les différents points de l'ordre du jour au sein de notre Sous-Comité. Au nom de la délégation marocaine, je réitère notre plein engagement envers les efforts collectifs de la communauté internationale destinés à promouvoir la coopération internationale, et ce dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci M. le distingué représentant du Royaume du Maroc de votre déclaration que nous avons bien entendue. Vous avez touché plusieurs points importants dans votre déclaration. Au commencement, vous avez souligné l'importance de prendre en compte les préoccupations des pays en développement pour leur permettre de faire face aux défis qui couvrent tous les aspects du développement économique et social, notamment contre la pauvreté, la faim et la gestion des catastrophes naturelles. Vous avez aussi souligné l'importance de la collaboration

internationale comme un instrument efficace pour ce but. Vous avez ensuite touché plusieurs points de notre agenda. Vous avez aussi mentionné les activités que vous avez développées dans votre pays et des conférences ou séminaires importants organisés au Maroc.

Pour ce qui est de l'ordre du jour de notre Sous-Comité, vous avez commenté la question sur la définition, la délimitation et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire, ensuite le renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace et en particulier vous avez souligné la nécessité du renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace en Afrique. Ensuite, vous avez aussi abordé le sujet de l'échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, et vous avez déclaré que le Maroc considérait que cet étape permettrait dans l'avenir de mettre en place les mesures adéquates pour atténuer les conséquences de tels phénomènes. En ce qui concerne le sujet de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, vous avez souligné que le Sous-Comité devrait approfondir le débat sur ce point et évaluer la pertinence de la révision des principes régissant ces activités.

Votre délégation souhaiterait que notre Sous-Comité puisse donner plus de possibilités et d'intérêt au genre de débats comme le symposium qui a été organisé dans le cadre de cette session et ensuite, vous avez appelé pour obtenir plus de temps afin que nous puissions en profiter largement. Merci beaucoup, M. le distingué délégué du Maroc.

[L'orateur poursuit en anglais]: Je donne maintenant la parole au délégué de l'Afrique du sud.

Mme L. JOYCE (Afrique du sud) [interprétation de l'anglais]: Monsieur le Président, si vous permettez, nous souhaiterions intervenir après l'orateur suivant. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Je vais donc donner la parole au représentant de la Pologne.

M. L. KULAGA (Pologne) [interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le Président. L'exploration et l'exploitation de l'espace est devenue une partie essentielle des activités humaines. Tenant compte de ce processus, ma délégation estime qu'il faut mettre en place un cadre juridique approprié, répondre aux défis du droit spatial, sont des activités essentielles. Nous pensons, à cet égard, que le Sous-Comité a un rôle important à jouer. Les traités relatifs à l'espace et les autres traités internationaux relatifs à l'espace

qui créent le *corpuseris spatialis* jouent un rôle positif dans la réglementation des activités nationales et dans la promotion de la coopération dans l'espace.

La délégation polonaise s'intéresse beaucoup à l'organisation pendant la session du Sous-Comité en 1997 d'un colloque sur l'Accord sur la Lune. La Pologne est partie aux quatre traités sur l'espace, le Traité sur l'espace, l'Accord sur le sauvetage, la Convention sur la responsabilité et l'immatriculation. Nous ne sommes pas parties à l'Accord sur la Lune mais nous pensons que le débat sur les différents éléments de cet Accord sur la Lune devrait se poursuivre.

L'année dernière, nous avons pris des mesures importantes pour nous engager plus activement dans la politique spatiale. En avril 2008, nous avons ratifié l'Accord de coopération avec l'ESA. En janvier 2009, nous sommes devenus membres de l'Organisation européenne de l'exploitation des satellites météorologiques. Actuellement, nous sommes sur le point de rédiger un document stratégique de l'espace qui devra être terminé d'ici la fin de cette année.

Nous estimons que les derniers événements tels que la collision de satellites montrent que le problème des mesures d'atténuation des débris spatiaux devraient être prises au sérieux et faire l'objet d'un examen approfondi à la présente session.

Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, de notre plein soutien. Je suis convaincu que sous votre direction, la présente session sera couronnée de succès et permettra de promouvoir plus avant le développement du droit spatial international. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais]: Je remercie le représentant de la Pologne pour cette intervention. Vous avez mis l'accent sur un certain nombre d'éléments importants. Vous avez également mentionné un certain nombre d'activités que votre pays a réalisées au cours de l'année écoulée. Vous avez souligné l'importance des traités relatifs à l'espace et des autres traités internationaux relatifs à l'espace qui créent le *corpuseris spatialis* et qui jouent un rôle positif dans la réglementation des activités nationales et la promotion de la coopération dans l'espace. Vous nous avez également dit que la Pologne a ratifié l'Accord de coopération européen avec l'ESA et la Pologne est devenue membre de l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques. La Pologne est en train de rédiger un document stratégique de l'espace qui devrait être terminé d'ici la fin de l'année. Vous avez également mentionné

l'intérêt de ce colloque organisé dans le cadre de la session du Sous-Comité juridique et notamment, vous avez mentionné l'importance de l'Accord sur la Lune de 1979. Même si la Pologne n'est pas partie à cet accord, vous estimez que l'examen de ces différents éléments de l'Accord sur la Lune devrait faire l'objet d'un débat approfondi. Merci pour ces différentes informations. Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du sud.

Mme N. MAJAJA (Afrique du sud) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Mesdames et Messieurs, ma délégation voudrait vous féliciter, M. Kopal pour votre élection à la présidence de la présente session du Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus que des progrès importants seront réalisés sur les différents points de l'ordre du jour sous votre direction capable et grâce aux efforts déployés par toutes les délégations. Nous voudrions également remercier le Bureau des affaires spatiales pour la façon remarquable dont ils ont organisé la présente réunion et pour avoir distribué à temps les documents de la présente session.

Le Gouvernement sud-africain reconnaît l'importance essentielle de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques afin de promouvoir un développement efficace et durable. Nous voudrions souligner notamment l'importance que nous accordons au rôle de la législation spatiale internationale, législation qui doit diriger les gouvernements et les autres acteurs à utiliser l'espace de façon responsable. Dans un monde de plus en plus interdépendant, il ne fait aucun doute qu'une plus grande utilisation des technologies spatiales sur une base de coopération nous permettra d'améliorer nos efforts et l'entreprise humaine.

Le développement du secteur spatial des technologies spatiales en Afrique du sud vise à renforcer le potentiel significatif des avantages socio-économiques que cela pourrait offrir à ses citoyens. Nous avons réalisé des programmes importants dans le domaine des activités spatiales depuis la dernière session du Sous-Comité juridique afin de promouvoir et coordonner les activités de l'Afrique du sud en la matière et les coordonner de façon plus efficace. Le Gouvernement sud-africain a approuvé la politique spatiale nationale le 3 décembre 2008. Cette politique dirige les différents acteurs sud-africains alors qu'ils procèdent à des activités dans l'espace, y compris le Conseil sud-africain des affaires spatiales et l'Agence spatiale nationale. L'Afrique du sud a célébré le lancement de cette politique spatiale le 6 mars dernier. Ce lancement qui a été accueilli par le Ministre du commerce et de l'industrie visait à

présenter cette politique à toutes les parties prenantes et maintenant nous essayons de mettre en œuvre le programme qui permettrait de concrétiser cette politique.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des activités spatiales, notre délégation a le plaisir de vous annoncer l'approbation de cette stratégie spatiale nationale. La stratégie est administrée par le Ministre des sciences et technologies et cette stratégie donne la direction nécessaire pour un programme spatial viable en Afrique du sud et envisage les plateformes technologiques pour réaliser un certain nombre de priorités nationales liées au développement socio-économique. Trois priorités essentielles, à savoir innovation et croissance économique, environnement et gestion des ressources, santé, sûreté et sécurité.

Monsieur le Président, en plus de ce que je viens de dire, en décembre 2008, le Parlement a approuvé un projet de loi sur l'Agence spatiale nationale. Ce projet de loi a été promulgué en loi en janvier dernier. Cette législation est administrée par le Ministre de la science et de la technologie. Cette législation sur l'Agence spatiale nationale crée l'agence spatiale qui permettra à l'Afrique du sud d'harmoniser les différentes activités des institutions scientifiques dans l'espace et mieux gérer ses investissements. La législation sur les avantages géographiques de l'astronomie est également entrée en vigueur en juin 2008. Cette législation prévoit la préservation et la protection de différentes régions d'Afrique du sud qui sont particulièrement appropriées à l'astronomie optique et radio. Nous allons vous expliquer plus avant notre législation lorsque nous allons passer au point de l'ordre du jour lié à l'échange d'informations sur les législations nationales liées à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace.

Nous reconnaissons que la mise en œuvre et l'application d'un cadre juridique international en matière d'activités spatiales dépend de l'acceptation par les décideurs et les politiciens des traités des Nations Unies relatifs à l'espace et les Principes qui y sont liés. Nous pensons qu'en tant qu'usagers responsables de l'espace, les gouvernements doivent ratifier les principaux traités relatifs à l'espace et incorporer leurs droits et obligations dans leurs législations nationales. Nous sommes sur le point de ratifier aussi bien la Convention sur la responsabilité et sur l'immatriculation et les documents nécessaires vont être présentés aux ministres cette semaine.

Ma délégation voudrait se féliciter du séminaire qui a été organisé hier par l'Institut international du droit spatial et le Centre européen du droit spatial, à l'occasion du trentième anniversaire de l'Accord sur la Lune. Il est clair que

les programmes d'exploration de la Lune comportent beaucoup d'avantages même pour les pays qui n'ont pas l'intention de se rendre sur la Lune dans un avenir proche. Les pays et notamment les pays en développement devraient envisager la ratification de l'Accord sur la Lune et notamment pour ce qui est des dispositions de cet accord qui protège la Lune en tant que patrimoine commun de l'humanité.

Ma délégation voudrait souligner l'importance de la coopération régionale et internationale pour le développement des normes juridiques pertinentes et relever les nouveaux défis ainsi que pour préserver l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Nous cherchons à coopérer avec d'autres pays sur le continent africain sur les questions liées à l'espace, conformément au nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Le projet ARNC est de plus en plus actif. Il s'agit d'une constellation de satellites de faible orbite où les données obtenues sont partagées avec les pays participants pour leur avantage mutuel.

Après la signature de la déclaration d'intention entre l'Algérie, le Nigéria et l'Afrique du sud l'année dernière, maintenant nous négocions un mémorandum d'accord qui pourra être signé par les pays respectifs pendant la troisième Conférence des dirigeants africains sur les sciences et technologies spatiales qui se tiendra en Algérie au deuxième semestre 2009.

Je passe maintenant aux questions des débris spatiaux. Ma délégation voudrait faire un certain nombre de commentaires. En tant que pays qui cherche à promouvoir et à développer ses technologies spatiales, nous sommes alarmés par le niveau accru du nombre des débris spatiaux. Nous demandons instamment à tous les pays de déployer tous les efforts afin d'appliquer les directives volontaires sur l'atténuation des débris comme cela a été approuvé par l'Assemblée générale en 2007. Cela permettrait également aux pays en développement d'utiliser un espace qui ne sera pas négativement affecté par les débris spatiaux.

Le Sous-Comité se rappellera que l'Afrique du sud avait proposé le point intitulé "Mise en place des capacités en matière de droit spatial" en 2006. Nous sommes heureux de voir que le Sous-Comité a inclus ce point à l'ordre du jour de la présente session. L'objectif est de voir comment le COPUOS d'une façon générale et le Sous-Comité juridique d'une façon plus particulière peuvent contribuer à la mise en place des capacités sur les questions du droit spatial. Nous allons échanger nos opinions avec les autres délégations au moment de l'examen de ce point à l'ordre du jour.

En conclusion, ma délégation attend l'examen fructueux de tous les points de l'ordre du jour. Vous pouvez compter sur notre pleine coopération afin d'assurer une session harmonieuse et fructueuse. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la représentante de l'Afrique du sud pour cette déclaration. Vous avez mentionné un certain nombre de points importants dans votre déclaration qui figurent depuis plusieurs années et qui sont encore à l'ordre du jour. Au début de votre intervention, vous avez souligné le rôle de la législation spatiale qui devrait guider les gouvernements et les autres acteurs à utiliser l'espace de façon responsable. Le développement du secteur spatial en Afrique du sud vise à renforcer le potentiel des avantages économiques et sociaux que cela pourra offrir au citoyen ordinaire. J'ai repris *expressis verbis* cette partie de votre intervention car cela me paraît particulièrement important.

Ensuite, vous avez mentionné les mesures adoptées par votre gouvernement concernant les différentes questions spatiales. Vous avez dit que le Gouvernement sud-africain a adopté la politique spatiale en décembre dernier et vous avez également adopté la politique spatiale nationale le 6 mars dernier. Vous avez également parlé de l'adoption d'une stratégie nationale relativement aux activités spatiales. Vous avez mentionné les domaines prioritaires dans vos efforts, c'est-à-dire innovation et croissance économique, environnement et gestion des ressources, santé, sûreté et sécurité. Vous nous avez également dit que votre parlement a approuvé une législation relative à l'agence spatiale nationale et que ce projet de loi a été promulgué par le Président en janvier 2009.

Ensuite, vous avez préconisé l'adhésion et la ratification des principaux traités relatifs à l'espace. Vous êtes sur le point de ratifier la Convention sur la responsabilité et la Convention relative à l'immatriculation. Vous vous êtes félicitée du colloque organisé hier concernant l'Accord sur la Lune, "Rétrospectives et perspectives".

Un autre point important concernait la coopération internationale entre les pays du continent africain. Vous avez mentionné le projet ARMC, *African Resources Management Constellation*, projet qui a bien démarré et que vous négociez un mémorandum d'accord qui devra être signé lors de la troisième Conférence des dirigeants africains sur la science et les technologies spatiales aux fins du développement durable qui se tiendra en Algérie au cours du deuxième semestre 2009.

Ensuite, vous avez abordé le problème des débris spatiaux et vous avez invité instamment les pays à appliquer les Directives volontaires sur l'atténuation des débris, Directives qui ont été approuvées par l'Assemblée générale en 2007.

Vous avez également mentionné le point intitulé "Mise en place des capacités dans le domaine du droit spatial". Nous savons que c'était l'Afrique du sud qui avait proposé l'inclusion de ce point à l'ordre du jour en 2006, et nous espérons que le débat pourra se poursuivre à la présente session.

Je vous remercie, Mme la représentante de l'Afrique du sud.

Je vais maintenant donner la parole au représentant des États-Unis.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je commencerai par vous féliciter par vous féliciter pour votre élection au poste de Président de ce Sous-Comité. Ce Sous-Comité a toujours et continuera de contribuer au peaufinement et à l'élaboration du droit sur l'espace extra-atmosphérique. C'est un plaisir que d'être ici à Vienne pour s'entretenir avec les membres de ce Sous-Comité. La dernière session du Sous-Comité a été très productive et nous espérons pouvoir continuer de progresser sur les questions qui nous préoccupent tous.

Le COPUOS et le Sous-Comité ont une histoire de travail sur la base du consensus de manière à promouvoir et ne pas compliquer l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Il faut, je crois, saluer le rôle de ce Sous-Comité dans la mise en place de tous les traités, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur le sauvetage et le retour des astronautes et les conventions sur la responsabilité et l'immatriculation. Dans le cadre juridique, l'utilisation de l'espace par les nations, les organisations internationales et les entreprises privées s'est grandement développée. La technologie et les services spatiaux ont contribué en outre à la croissance économique, à l'amélioration de la qualité de vie.

Cette session est également une occasion pour nous de mentionner que beaucoup de pays n'ont pas ratifié les quatre traités relatifs à l'espace. Certains de ces pays sont membres du COPUOS. Il faudrait donc inviter les États membres et les organisations internationales à envisager de ratifier et de mettre en œuvre ces quatre instruments, et bien sûr, il faudrait encourager les États à adapter leur droit national pour pouvoir accepter et adhérer à ces traités.

Je tiens à revenir sur certaines activités liées à l'espace qui ont été entreprises par les États-Unis. Nous avons tous déploré la collision le mois dernier entre le satellite de communication Iridium et le satellite russe inactif Cosmos. Nous avons été en communication avec la Fédération de Russie quant à la collision. Le Ministère de la défense des États-Unis est en train de mener à bien une évaluation de ces processus et des procédures qui sont utilisées pour assurer le suivi des objets spatiaux, élaborer une analyse de la conjonction orbitale et présenter des conclusions aux parties pertinentes. Nous espérons que ce processus aura été mené à bien d'ici le printemps de l'année prochaine, et nous vous informerons lors de la cinquante-deuxième session du COPUOS en juin.

Le réseau de surveillance de l'Armée de l'air américaine continue de surveiller les débris des deux satellites qui sont divisés en deux nuages de débris et comme je l'ai dit il y a très peu de risques pour la Station spatiale internationale. Ces collisions soulignent l'encombrement de l'environnement spatial et soulignent l'importance qu'il y a à disposer d'une meilleure connaissance de l'environnement spatial. C'est fondamental si l'on veut renforcer la sécurité dans l'espace. L'information relative à tous les débris résultant de cette collision pourra être trouvée sur le site Internet www.spacetrack.org.

Ensuite, je tiens à revenir sur ce qui est du dégageage du satellite américain USA-193 en février 2008 que nous avons dégageé pour éliminer les risques que supposait, au niveau de ce satellite, la présence de stocks non épuisés d'hydrazine, je tiens à vous préciser qu'aucun des débris présents dans l'espace qui ont résulté de la destruction de satellites, sont encore en orbite aujourd'hui. La plupart sont réentrés dans l'atmosphère terrestre et aucun, à notre connaissance en tout cas, ces débris ont été tous détruits lorsqu'ils sont réentrés dans l'atmosphère.

Pour ce qui est du projet Constellation. Le programme américain spatial à des fins civiles. Celui-ci prévoit le retour d'humains sur la Lune d'ici 2020. Celui-ci avance et nous espérons que d'ici 2015, nous serons en mesure de lancer le premier véhicule d'exploration Orion qui comptera sur un équipage de quatre à six astronautes vers la Station spatiale internationale.

Nous avons en outre, en 2008, mené à bien la première série de tests relative au moteur J2X qui propulsera les étages supérieurs d'ARES-1 et ARES-5, les fusées. La NASA a continué également de coordonner ses plans d'exploration avec d'autres agences spatiales par le biais de l'ISECG, le groupe de coordination de l'exploration spatiale. Les débats ont porté sur des scénarios

d'exploration de la Lune et sur les interfaces qui seront nécessaires pour faciliter la coopération internationale sur la Lune.

La NASA a également réalisé quatre missions de la navette vers la Station spatiale internationale en 2008. L'activation du module de l'Agence spatiale européenne Columbus et le lancement et l'arrimage de l'ATV Jules Verne, ainsi comme la mise en place du laboratoire japonais Kibo, permettront à la Station spatiale internationale d'accueillir six membres pour des missions de longue durée en faveur de l'exploration scientifique.

Nous tenons également à mettre en exergue plusieurs missions scientifiques lancées par les États-Unis. Par exemple, la mission Phoenix Mars Lander qui a permis à la sonde Phoenix de se poser le 25 mai 2008 dans une zone de Mars qui est beaucoup plus au nord. Les sondes d'exploration vers Mars, Spirit and Opportunity, ont célébré leur cinquième anniversaire sur Mars en 2008. Le télescope spatial Hubble a continué d'observer l'univers. Le télescope spatial Spitzer quant à lui a continué de chercher des planètes qui sont situées en dehors de notre système solaire et le télescope à rayonnement gamma Fermi qui a été lancé en juin 2008 continue à scruter l'univers et cherche à déterminer de nouvelles lois de la physique et à favoriser la recherche dans le domaine de la matière noire. Fermi est une collaboration fruit du travail de la NASA, du Ministère de l'énergie et d'institutions et de partenaires en France, Allemagne, Italie et Suède.

La mission Horizons nouveaux vers Pluton vient de dépasser Jupiter et est dans une phase de croisière interplanétaire et arrivera sur Pluton d'ici 2015.

Le satellite GEOS-13 de la NOAA américaine a été mis en entreposage en janvier 2007 après une phase de vérification. Il joue un rôle de back-up pour deux satellites opérationnels GEOS. Depuis que GEOS-10 a atteint la latitude de 60° ouest au début de décembre 2006, il a fourni des informations relatives à l'Amérique du sud qui ont permis de grandement améliorer la qualité des prévisions météorologiques pour cette région. La NOAA a organisé toute une série d'ateliers et de cycles de formation sur l'utilisation des données émanant de ce satellite. L'amélioration des prévisions météorologiques qui est une des quelques applications de ce satellite GEOS-10, démontre le potentiel que renferme le réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre.

L'USCG, le département du Ministère de l'intérieur américain, continue d'exploiter les satellites 5 et 7 Landsat et de mettre l'information

que ces satellites produisent à disposition des utilisateurs de par le monde. Le satellite Landsat fournit une information relative au suivi des sols, gestion des écosystèmes, réduction des catastrophes naturelles, recherches en matière de changement climatique. Landsat-5 qui a été lancé le 1^{er} mars 1984 a exécuté plus de 130 000 orbites de la Terre et a fourni plus de 700 000 images. En 2008, la totalité des archives des images Landsat a été mise à disposition des utilisateurs sur Internet. Cette nouvelle politique a eu pour conséquence la croissance exponentielle des images Landsat qui sont utilisées.

Cette mission sera complétée par la mission LDCM, la mission Landsat Data of Continuity Mission. La NASA est responsable de l'élaboration du lancement de ce satellite et l'USGS est responsable quant à lui du volet terrestre. Dans le cadre de cette mission, les États-Unis espèrent pouvoir améliorer le suivi des changements climatiques, le suivi des régimes d'utilisation des sols. Ce programme renforcera la responsabilité dans l'évaluation des besoins des utilisateurs, et l'acquisition des images et des données satellitaires contribuera à l'avancement de la technologie, à l'archivage et à la distribution des données et facilitera les applications civiles de ces technologies. La même politique qui a été appliquée aux images Landsat s'appliquera bien sûr aux images de ce satellite.

En ce qui nous concerne, nous puiserons dans la tradition de notre pays en matière de coopération internationale pour qu'il y ait des buts de l'exploration spatiale. Nous continuerons de coopérer à l'international avec les pays et les organisations internationales qui promeuvent l'utilisation pacifique de l'espace. Nous envisageons de mettre à disposition l'information émanant des satellites de surveillance américains aux opérateurs de satellites ainsi que l'élaboration et l'exploitation de nouveaux systèmes d'observation de la Terre.

Monsieur le Président, lors de cette session, je tiens à saluer les succès engrangés par ce Sous-Comité dans l'élaboration du droit de l'espace. Je pense que ce succès est dû à la capacité de ce Sous-Comité de se centrer sur des problèmes pratiques, de travailler sur la base du consensus et nous devrions maintenir cette tradition et éviter de nous centrer sur des débats théoriques plutôt que des débats pratiques.

En outre, le succès du Sous-Comité est peut-être dû au fait qu'il a su éviter les débats fleuves sur des questions politiques.

Merci de votre attention. J'espère que cette session sera fructueuse. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis. Je le remercie de sa déclaration. Vous avez soulevé des questions très intéressantes et très importantes. Vous avez lancé un appel ici pour que les États membres adhèrent aux quatre traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. Vous nous avez informés également de l'évaluation qui est en cours au niveau du Ministère de la défense sur l'évaluation des modes de fonctionnement des satellites qui fournissent des informations qui sont en fait utilisées à des fins civiles. Vous avez ensuite poursuivi sur les applications civiles des programmes spatiaux des États-Unis. L'exposé sur la question a été assez long. Je tiens à signaler ici les progrès réalisés pour ce qui est des projets Constellation, les projets visant à placer ou à replacer des hommes sur la Lune d'ici 2015, ce qui nous renvoie au thème du colloque d'hier portant sur l'Accord sur la Lune. Vous avez également souligné le fait que la NASA continue d'assurer un rôle de coordination de l'exploration spatiale avec d'autres agences spatiales par le biais du groupe de coordination international de l'exploration spatiale. Vous avez mentionné également toute une série de missions lancées vers diverses planètes du système solaire. Vous êtes revenu sur plusieurs missions comme par exemple la mission Phoenix Mars Lander, cette sonde qui s'est posée sur Mars en mai. Vous êtes ensuite revenu sur les satellites dont dispose la NOAA américaine. La NOAA tout le monde la connaît, on en parle beaucoup, on nous présente souvent les réalisations de cette organisation.

Vous avez également mentionné l'USGS, l'U.S. Geological Survey, du Ministère de l'intérieur, qui exploite les satellites Landsat-5 et Landsat-7.

Nous nous félicitons des réalisations obtenues dans le cadre du programme Landsat-5, notamment le grand nombre d'orbites réalisées autour de la Terre et les centaines de milliers d'images qui ont été fournies par ce satellite. Vous avez confirmé l'accès non discriminatoire à ces images et les politiques de distribution de ces images. Celles-ci seront maintenues. Vous avez également indiqué que les images et l'information obtenues par les satellites de télédétection sont à disposition sur Internet et ce gratuitement.

Et enfin, je tiens à saluer votre disponibilité à coopérer sur les nouvelles questions liées aux activités spatiales sur la base du principe du consensus. Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur de la France. Monsieur, vous avez la parole.

M. F.-X. DENIAU (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord vous dire la satisfaction de ma délégation de vous voir présider notre Sous-Comité. Nous savons que votre grande expérience dans le domaine du droit spatial nous permettra de mener à bien nos travaux.

Monsieur le Président, la délégation française souhaiterait souligner l'importance qu'elle accorde au droit spatial conventionnel dont elle souhaite améliorer la mise en œuvre en s'appuyant sur trois principes fondamentaux :

- le libre accès pour tous à l'espace pour des applications pacifiques ;
- la préservation de la viabilité et de l'intégrité des satellites en orbite ;
- la prise en compte des intérêts légitimes de défense des États.

Ces principes, Monsieur le Président, sont désormais consolidés en droit interne français grâce à l'adoption de la loi du 3 juin 2008 relative aux opérations spatiales dont la délégation française fera une présentation détaillée lors de l'examen du point 11 de l'ordre du jour en début de semaine prochaine.

En tant qu'État particulièrement impliqué dans l'activité de lancement et dans un contexte d'expansion et de transformation des activités spatiales, il est en effet paru important aux autorités françaises d'adopter une législation interne permettant de conduire une politique spatiale adaptée aux nouveaux enjeux. Je me bornerai à vous donner aujourd'hui quelques indications générales sur la philosophie de cette loi. Celle-ci inscrit les opérations spatiales françaises dans le respect des engagements internationaux de notre pays en matière spatiale et dans le respect des objectifs de protection des populations et de sauvegarde des environnements atmosphériques et extra-atmosphériques. Elle fixe les conditions selon lesquelles le Gouvernement français autorise et contrôle les opérations spatiales sous sa juridiction ou sous sa responsabilité conformément aux grands traités internationaux de l'ONU sur l'espace, en particulier le Traité de 1967 dans ses articles 6 et 7, la Convention de 1972 sur la responsabilité en cas de dommages aux tiers, et la Convention de 1975 sur l'immatriculation.

La nouvelle loi traduit en particulier les engagements souscrits par le Gouvernement français avec l'Agence spatiale européenne, en particulier l'Accord sur le Centre spatial guyanais de 1975 et les accords sur les ensembles de lancement Ariane et Soyouz.

Elle traduit également les engagements pris en matière d'exploitation de lanceurs avec les États européens participant en particulier aux programmes Ariane et Vega. La loi s'applique aux opérateurs de lancement français ou aux opérateurs de lancement étrangers opérant sous juridiction française. Elle concerne aussi les opérateurs de satellites français pour la maîtrise de leurs satellites ou pour les autorisations de lancement à l'étranger qui engagent la responsabilité de la France. Le système d'autorisation et de contrôle doit encore être précisé par un décret prochainement et sera opérationnel en 2008.

L'objectif de la loi est de codifier les pratiques existantes et de ne pas apporter de contraintes administratives ou techniques nouvelles. Pour les opérateurs privés et pour leurs clients étrangers ce texte apporte une plus grande sécurité juridique. Celle-ci se matérialise plus particulièrement en matière de responsabilité avec une garantie formalisée du gouvernement pour la réparation de tout dommage causé lors de ces opérations aux tiers, au sol ou dans l'espace aérien, dans une fourchette d'indemnisation comprise entre 50 et 70 millions d'euros. La validité des clauses de non recours entre acteurs spatiaux a été confirmée par le texte et rendue systématique pour toutes les activités industrielles et opérationnelles liées à un lancement spatial. La réglementation technique à adopter fait enfin l'objet actuellement d'une concertation avec les opérateurs spatiaux.

Monsieur le Président, comme elle l'a fait par le passé, ma délégation souhaiterait rappeler que la consolidation du droit international de l'espace doit être l'objectif principal des travaux de notre Sous-Comité qui doit s'efforcer avant tout d'améliorer la mise en œuvre des traités existants.

En matière de coopération internationale, outre les accords conclus avec l'Agence spatiale européenne dans le cadre de la mise en œuvre de la politique spatiale européenne, ma délégation souhaite porter à la connaissance du Sous-Comité la signature d'un accord-cadre avec l'Inde relatif à la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques lors du Sommet franco-indien le 30 septembre 2008 à Paris. Cet accord permettra de donner un nouvel élan à notre coopération qui se développe autour du programme Méga-tropiques d'étude du cycle de l'eau dans les régions tropicales.

Sur les autres points à notre ordre du jour, je relèverais pour ma délégation les points suivants. Concernant le point 7 sur l'examen et la révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, la France se réjouit de ce que le projet de cadre international de sûreté ait pu être adopté par consensus lors du

Sous-Comité scientifique et technique. De notre point de vue, l'exercice a vocation à se poursuivre. La Commission des normes de sûreté de l'Agence internationale de l'énergie atomique doit en effet encore approuver ou amender ce document et une réunion du groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaire se tiendra du 2 au 4 juin prochain à Vienne, et décidera si les travaux doivent se poursuivre sur l'établissement de critères techniques de sûreté utiles à la conception et au développement des missions spatiales en vue d'éventuelles décisions à prendre par le Sous-Comité scientifique et technique en 2010. Notre position a changé et que la discussion de cette question au Sous-Comité juridique dépend étroitement des travaux du Sous-Comité scientifique et technique et des résultats qui pourront être présentés par le groupe de travail conjoint au Comité de l'espace. Compte tenu des travaux en cours sur le plan technique, la délégation française estime donc qu'il n'est pas opportun à ce stade de débattre au Sous-Comité juridique de la révision éventuelle du contenu des Principes des Nations Unies relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire.

Sur le point 9 relatif au renforcement des capacités spatiales, je souhaite porter à votre connaissance les programmes mis en œuvre par le CNES afin de pourvoir la coopération notamment dans le domaine du droit spatial. La France mène par ailleurs, conjointement avec l'Allemagne, un projet de coopération destiné à l'Ukraine et placé sous l'égide de l'Union européenne, qui vise à assister les autorités spatiales ukrainiennes à rapprocher leurs cadres institutionnel et juridique des activités spatiales nationales de ceux mis en place dans les pays de l'Union européenne, en particulier en France et en Allemagne.

Autre projet, un pôle d'enseignement et de recherche sur le droit de l'espace et des télécommunications destiné à répondre aux besoins des professionnels de ces deux secteurs, a été développé à l'Université de Paris XI. L'enseignement repose essentiellement sur l'habilitation du Master "Droit des activités spatiales et des télécommunications". Ce diplôme a été conçu en coopération avec les grandes entreprises et institutions dont le CNES, l'Agence spatiale européenne et de grands groupes industriels. Depuis 2002, le Master a accueilli 140 étudiants de 46 nationalités. Le volet consacré à la recherche repose principalement sur l'Institut du droit de l'espace et des télécommunications qui a participé à de nombreuses études pour des agences et des entreprises spatiales, par exemple dans le cadre de l'élaboration de la loi spatiale française. Plusieurs doctorants issus du monde entier effectuent leurs recherches dont plusieurs

dans le cadre de partenariats avec de grandes entreprises.

Concernant le point 10 de l'ordre du jour qui a traité à l'échange d'informations dans le domaine des mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris, la France se félicite des résultats des récents travaux du Comité de l'espace en matière d'immatriculation et de débris spatiaux. Ces deux initiatives ayant été endossées par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa soixante-deuxième session. Mon pays apportera une attention particulière à la mise en œuvre par les États de ces deux textes importants. Ces succès montrent également l'intérêt pour le Comité de l'espace de promouvoir des mesures concrètes et transparentes et de confiance entre les États dans leurs activités spatiales.

Monsieur le Président, nous sommes, d'une manière générale, préoccupés par le nombre et la diversité des acteurs et objets dans l'espace extra-atmosphérique et plus particulièrement après la récente collision entre les satellites Iridium-33 et Cosmos-2251 en février dernier. Nous nous félicitons donc des progrès récemment accomplis notamment sous notre Présidence de l'Union européenne, et qui ont conduit à l'adoption par l'Union européenne d'un projet de Code de conduite international des activités dans l'espace extra-atmosphérique. Ce projet représente un engagement fort des États sur une base volontaire qui comporte des mesures de confiance et de transparence destinées à être mises en œuvre rapidement.

Je tiens à préciser que mon pays apporte même son soutien entier à l'initiative complémentaire sur la viabilité à long terme des activités spatiales. L'objectif de cette initiative est de parvenir à un consensus technique sur le diagnostic des questions affectant la viabilité à long terme des activités spatiales et, si possible, sur les manières d'y remédier. Ce document que la délégation française présentera en juin au Comité de l'espace sur la viabilité à long terme des activités spatiales, comprendra une série de propositions préliminaires dans cet esprit. Ces travaux se fondent sur une approche technique et relèveront prioritairement du Sous-Comité scientifique et technique du Comité de l'espace et le Sous-Comité juridique aura vocation à être tenu informé de l'avancée de ces travaux.

Enfin, Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà fait par le passé, nous voudrions proposer une réduction de la durée de session de ce Sous-Comité, étant entendu que celle-ci pourrait à nouveau être prolongée à l'avenir si son ordre du jour le justifiait.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, Excellence, de votre déclaration sur les activités de la France dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et des corps célestes. Au commencement de cette déclaration, vous avez souligné les trois principes de fondement sur lesquels la politique de la France est fondée. Vous avez aussi mentionné que la délégation veut présenter pendant la discussion sur le point 11 de l'ordre du jour sur l'adoption de la loi française du 3 juin 2008 relative aux opérations spatiales. Ensuite, vous avez tourné votre intérêt sur le développement de la coopération internationale de la France avec les autres pays, en particulier, vous avez mentionné l'Accord sur le Centre spatial guyanais depuis 1975 et sur les ensembles de lancement Ariane et Soyouz. Vous avez aussi mentionné le rôle du CNES qui a été chargé de proposer la réglementation technique régissant de telles opérations. Ensuite, vous avez tourné votre attention sur les aspects juridiques. Vous avez souligné que c'est la consolidation du droit international de l'espace qui devrait être l'objectif principal des travaux de notre Sous-Comité et que nous devrions nous efforcer avant tout d'élargir l'adhésion aux traités existants.

En matière de coopération internationale, vous avez aussi mentionné la signature d'un accord-cadre avec l'Inde relatif à la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques lors du Sommet franco-indien en 2008 à Paris. Vous avez ensuite commenté le point sur l'ordre du jour, en particulier les points 7, 9 et 10. Et finalement, vous avez aussi inclus dans votre déclaration l'information sur le projet de code de conduite international des activités dans l'espace extra-atmosphérique qui a été élaboré, mais les négociations naturellement continuent encore.

Et aussi, le soutien de la France à l'initiative complémentaire sur la viabilité à long terme des activités spatiales, et vous nous avez informés que la délégation française avait l'intention de présenter cette initiative à la session prochaine du Comité pour l'espace extra-atmosphérique au mois de juin.

Je crois que je n'ai rien oublié. Naturellement, à la fin de votre déclaration, vous avez exprimé le vœu de considérer la possibilité de raccourcir la durée des sessions du Sous-Comité juridique. Merci beaucoup, Excellence, de votre déclaration.

[l'orateur poursuit en anglais] : Mesdames et Messieurs, je pense que nous avons terminé la liste des orateurs inscrits au titre du point 3 "Débat général" de l'ordre du jour pour cette après-midi.

Bien sûr, nous allons poursuivre l'examen de ce point demain et j'espère que nous pourrions terminer l'examen du point 3, "Débat général", demain matin.

Vous vous souviendrez que je vous avais dit que nous allons consacrer uniquement lundi et mardi au "Débat général". Mais sur demande de plusieurs délégations qui m'ont informé qu'elles souhaitaient intervenir demain au titre de ce point 3, nous avons décidé de prolonger le débat général jusqu'à demain matin. Je vous invite instamment à limiter le débat général à la session de demain matin pour que nous puissions terminer le point 3 de l'ordre du jour et passer aux autres points.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 4 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant entamer l'examen du point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Avant de ce faire, excusez-moi, je voudrais remercier toutes les délégations qui se sont félicitées du travail du secrétariat et du Bureau des affaires spatiales, et je remercie tous ceux qui ont remercié le secrétariat pour la façon remarquable dont il a préparé cette réunion et pour les paroles aimables à l'égard de la Présidence.

Passons au moins 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Je voudrais également vous rappeler que ce point sera également examiné par le groupe de travail qui va, je l'espère commencer ses activités cette après-midi. Je n'ai pas d'orateur sur ma liste au titre de ce point de l'ordre du jour. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace"? Je vois que la Fédération de Russie souhaite intervenir.

M. V. Y. TITUSHKIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. En complément de l'information que Mme Othman vous a donnée hier concernant ladite mission de la République démocratique populaire de Corée à l'Accord de 1967, je voudrais, au nom de ma délégation, en tant qu'État dépositaire de cet accord, conformément à au paragraphe de l'article 14 concernant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes, je voudrais dire qu'en mars dernier la République démocratique populaire de Corée a transmis à la Fédération de Russie les documents d'adhésion à cet accord international.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] :

Je vous remercie, M. le représentant de la Fédération de Russie, de nous avoir informés du fait que la République démocratique populaire de Corée a adhéré à l'Accord de 1967, qui est devenu le 100^e État partie à ce Traité de 1967.

[*l'orateur poursuit en anglais*] : Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir au titre de ce point 4 de l'ordre du jour? Cela ne semble pas être le cas, donc nous allons poursuivre l'examen de ce point demain matin.

Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial (point 5 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je vais maintenant passer à l'examen du point 5 de l'ordre du jour, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial".

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales étaient priées d'informer le Sous-Comité juridique concernant leurs activités dans le domaine du droit spatial. Vous êtes saisis du document suivant, le rapport émanant des organisations internationales contenu dans le document A/AC.105/C.2/L.275/Add.1. Je voudrais vous informer que le document L.275 a été distribué sous la cote CRP.8. La cote de ce document est A/AC.105/C.2/2009/CRP.8 en anglais uniquement. Pour des raisons techniques, le document dans toutes les langues officielles ne sera distribué qu'en fin de semaine. La règle générale est que les documents doivent être distribués dans toutes les langues de travail mais pour l'instant ce document n'est disponible qu'en anglais.

Par ailleurs, les informations obtenues de l'Organisation internationale des satellites mobiles, IMSO, ont été publiées dans le document sous la cote CRP.3. Ce CRP.3 est ou sera disponible sous peu.

Je n'ai pas de demandes d'intervention de la part des délégations qui souhaitent intervenir au titre de ce point 5 de l'ordre du jour, mais nous avons la demande d'intervention d'un observateur de l'ESA. Vous avez la parole.

Mme U. BOHLMANN (Agence spatiale européenne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. D'emblée, je voudrais moi aussi dire que je suis ravie de vous voir présider cette session du Sous-Comité juridique. Je voudrais

également féliciter Mme Othman et son personnel pour le travail réalisé par le Bureau des affaires spatiales. L'ESA est convaincue que sous votre direction capable, le Sous-Comité juridique avec l'aide du Bureau des affaires spatiales obtiendra des résultats méritoires. Nous vous remercions, Monsieur le Président, de nous avoir donné la possibilité de vous présenter un résumé concernant les activités des agences spatiales européennes en matière de droit spatial.

En 2008, les représentants de l'ESA ont publié des études juridiques portant sur différents aspects du droit spatial. Je voudrais mentionner notamment la participation de certains représentants du département juridique de l'ESA au projet du commentaire du droit spatial qui était un projet conjoint de l'Institut du droit aérien et spatial, de l'Université de Cologne et du Centre aérospatial allemand.

Par ailleurs, les représentants du département juridique de l'ESA font des conférences, notamment pendant les programmes de la session d'été de l'ISU, et au degré de master de l'Université Paris XI. Les conférences et les présentations en particulier portaient sur les sujets suivants : le vol spatial habité y compris des projets de tourisme spatial ; la navigation par satellites ; typologie et pratiques des accords spatiaux internationaux ; institutions spatiales européennes et internationales mettant notamment l'accent sur les aspects institutionnels des activités spatiales européennes ; activités commerciales dans l'espace et les aspects juridiques des débris spatiaux.

Pour ce qui est des activités du Centre européen du droit spatial créé et soutenu par l'ESA, si vous le permettez je vais donner la parole à ma collègue, Mélanie Vincent, secrétaire exécutif de ce centre, qui présentera au Sous-Comité un bref rapport sur les activités de ce centre en 2008 et qui vous présentera les activités pour 2009.

Mme M. VINCENT (Centre européen du droit spatial) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, le Centre européen du droit spatial a le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2008 à la présente session du Sous-Comité juridique du COPUOS.

En 2008, le centre qui cherche à promouvoir le droit spatial en Europe et ailleurs a organisé ces différentes activités.

1°) Le cours d'été sur les politiques spatiales. Le cours de cet été a été organisé par le CSL et l'Université de Gênes connue pour les études en matière de droit spatial et de droit maritime sous la responsabilité de M. Francesco Monari et de ses collègues. Il s'est tenu à l'Université de Gênes en

Italie du 1^{er} au 12 septembre 2008. 35 étudiants provenant de l'Autriche, de l'Italie, du Royaume-Uni, de l'Espagne, de la Belgique, du Nigéria, de la Pologne, du Mexique, du Brésil, de la Grèce et de l'Allemagne. Les étudiants participaient à différents cours sur les questions liées au droit spatial donnés par 36 orateurs qui étaient soit des académiciens, soit des praticiens du droit spatial. Les étudiants ont ensuite été divisés en huit équipes qui cherchaient à trouver une solution à un cas pratique, c'est-à-dire "L'espace pour la sécurité, simulation d'un appel d'offres international". L'exercice a été divisé en deux parties un rapport écrit et une présentation orale devant un panel d'experts et les étudiants ont eu la possibilité d'améliorer leur anglais et de mettre en pratique leurs connaissances acquises à l'université. Pendant les cours, la préparation des projets a été supervisée par quatre tuteurs qui ont aidé les étudiants dans leurs recherches et dans leurs présentations. L'équipe gagnante était composée par les personnes suivantes : Susan Muller, Francesca Inamoretto, Kelya Kimonesi, Yungse Yung Yang, Thomas Zéphirin (?).

Le 18^e stage d'été ECSL sur le droit et la politique spatiale se tiendra en septembre 2009 à Lisbonne au Portugal.

Ensuite, nous avons la compétition spatiale Manfred Lachs. La partie européenne de ce concours a eu lieu à l'École de droit de Riga en Lettonie du 16 au 19 avril 2008. Huit équipes étaient représentées venant des universités suivantes : Université de Leiden aux Pays-Bas, l'Université de Inertempe à Londres au Royaume-Uni, l'École du droit de Riga en Lettonie, l'Université catholique Jean-Paul II en Pologne, l'Université de Glasgow en Écosse, l'Université de Augsbourg en Allemagne, l'Université catholique en Belgique, l'Université de Paris XI en France.

Les étudiants ont essayé de répondre à un débat hypothétique intitulé "Le cas concernant la mise à disposition continue des services par satellites aux pays qui ont des problèmes de solvabilité des opérateurs satellites". Ils ont cherché à explorer la portée de ces arguments juridiques y compris la façon dont cette question est examinée dans les traités de l'espace. Cela a donné aux participants la possibilité d'améliorer leur anglais et de montrer leurs connaissances du droit spatial. Le gagnant c'est l'Université de Augsbourg d'Allemagne. L'Université de Augsbourg a présenté la région européenne dans la partie finale de la compétition qui a eu lieu pendant le 59^e Congrès astronautique international à Glasgow en octobre 2008.

L'Université de Augsbourg a obtenu la meilleure note et a pu passer directement à la finale. L'Université de George Town de Washington et

l'Université de New South Walesen Australie se sont retrouvées en demi-finale. Les universités de New South Wales et l'Université de Augsbourg ont été en finale et c'est l'Université australienne qui a gagné la compétition. Les juges (??) ont été juges de cette finale.

La partie régionale européenne du 18^e Concours Manfred Lachs qui se tiendra en mai 2009 à l'Université d'Athènes en Grèce. Les demi-finales et les finales de ce Concours Manfred Lachs auront lieu pendant le Congrès astronomique international à Beijing en République de Corée. Le cas concernant le déploiement et l'utilisation de forces sur les orbites basses de la terre.

Nous avons également le Forum des praticiens 2008 qui s'est tenu le 15 décembre au siège de l'ESA à Paris et était organisé par Frans de l'Université du Nebraska et moi-même. Six participants de différentes institutions, différentes professions commerciales institutionnelles et universitaires ont participé à ce forum qui a planché sur la législation du droit spatial en Europe, les questions de l'autorisation à la lumière du développement de la coopération spatiale européenne. Le rapport de ce forum écrit par M. von der Dunk est disponible sur le site Internet. Le prochain forum de praticiens aura lieu en décembre 2009 à un endroit à déterminer.

L'ECSL avec l'IISL organisent également un colloque de deux jours pendant la quarante-septième session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Cet événement a été coordonné par Mme Tanja Masson-Zwaan de l'IISL en coopération avec le Pr Marchisio, le Président de l'ECSL, et aura lieu le 31 mars et le 1^{er} avril 2008. Le colloque a été divisé en deux sessions y compris le rapport sur les institutions du droit spatial national et international sur le thème "Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique". La première session abordait les principes et les règles liées à l'utilisation des applications spatiales pour lutter contre le changement climatique. La deuxième a été consacrée aux institutions et aux instruments concernés. Les présentations se trouvent sur le site Internet du Bureau des affaires spatiales.

L'ECSL avec l'IISL a également organisé hier un colloque sur le thème du "Trentième anniversaire de l'Accord sur la Lune ; rétrospectives et perspectives", à la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Un atelier international a été coordonné par les institutions telles que le Centre régional de télédétection spatiale ou le Bureau des affaires spatiales avec l'appui de l'ESA, ECSL à Rabat au Maroc en octobre 2008.

Le Pr Frans von der Dunk, membre du Conseil de l'ECSL, a représenté l'ECSL au troisième Séminaire sur les questions critiques du droit spatial qui s'est tenu le 11 décembre 2008 au Cosmos Club à Washington. Il était organisé par le Centre national de télédétection de droit aérien et spatial à l'Université du Mississippi, la General Space Law, Ariane Space et l'Institut international du droit spatial.

Pour ce qui est des publications, nous publions régulièrement une brochure "Space Law Teaching in Europe" qui comprend la liste des institutions d'enseignement du droit spatial, les universités des centres de formation en Europe. Cette brochure donne également des informations concernant les enseignants, les frais d'inscription et la durée des différents cours. Il donne également les illustrations des institutions énumérées. La troisième édition de cette brochure va sans doute être disponible le mois prochain.

Nous publions également un bulletin où nous présentons les articles sur des questions juridiques intéressant la communauté spatiale. Le dernier numéro de ce bulletin présente des informations sur les ateliers et les conférences organisés sur la question des applications spatiales. Le dernier numéro a été publié en février 2009. Nous avons un rapport sur les activités de l'ECSL et les articles sur le Protocole UNIDROIT et le Code de conduite pour les activités spatiales rédigé par le Pr Marchisio qui est le Président de l'IISL. On parle également du droit spatial européen en Europe, les défis pour les petits pays, présenté par Christiane Bruner et Édith Walter. Il y a également une note sur le livre électronique sur l'espace extra-atmosphérique et le droit de la mer qui présente également l'atelier qui va être organisé dans les mois à venir.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci aux observateurs de l'Agence spatiale européenne ainsi qu'au Centre européen de droit spatial, ainsi qu'à l'Institut international de droit spatial. Merci pour votre contribution à nos débats et notamment au point 3 de l'ordre du jour, "Débat général".

Il n'y a pas, à ma connaissance d'autres demandes de parole, qu'il s'agisse de délégations nationales ou d'observateurs pour ce point de l'ordre du jour. Étant donné qu'il n'y a pas de demande de parole, je vous propose de lever la séance pour ainsi dire sur cette question du point 5, "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial", demain matin.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Personne ne désire s'exprimer sur ce point de l'ordre du jour ? Je vais peut-être lever la séance pour céder la place au groupe de travail sur le point 4 pour qu'il se réunisse.

Avant de lever la séance, je tiens à vous rappeler le programme pour demain matin. Nous commencerons à 10 heures, nous continuerons et j'espère nous terminerons d'examiner le point 3, "Débat général". Nous continuerons l'examen du point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", et du point 5,

"Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial".

J'invite maintenant le représentant de la Grèce à présider la première réunion du groupe de travail sur le point 4, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace".

Cette réunion du Sous-Comité juridique est suspendue jusqu'à demain. Je vous remercie.

La séance est levée à 17 h 7.